



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

DOSSIER DE PRESSE

**Salon des Maires
et des collectivités locales
les 20, 21 et 22 novembre 2018**

**Les CMA, partenaires
des collectivités territoriales**

Pavillon 2.1 - Stand B25

Avec
le réseau des ,
l'Artisanat a de l'avenir

SOMMAIRE

EDITO

L'artisanat, point d'équilibre des territoires 1

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat
présent pour la première fois au Salon des Maires
et des Collectivités locales 2

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ARTISANAT 3

**LE RÉSEAU DES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE
L'ARTISANAT : premier réseau d'accompagnement
des entreprises artisanales 4**

**LES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT :
partenaires des collectivités territoriales 6**

**AGIR AU QUOTIDIEN POUR LA REDYNAMISATION
DES TERRITOIRES 7**

**L'ARTISANAT, UN SECTEUR QUI RECRUTE ET QUI
FORME ... 11**

... AU COEUR DE TOUS LES TERRITOIRES 13

EDITO



L'ARTISANAT, POINT D'ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES

Qualité, proximité, conseil et convivialité, ruraux et citadins sont attachés à l'artisanat, à ses services essentiels à la population, à ses entreprises, à ses métiers entre tradition et innovation, et à ses valeurs.

Filière économique à fort potentiel de croissance et d'emploi, l'artisanat permet de conserver de l'activité économique au cœur de nos territoires. Il offre des perspectives professionnelles pour nos jeunes en recherche d'une carrière ou des moins jeunes qui souhaitent se reconverter. En cela, il est une réponse au problème de chômage en France et en Europe. Véritable vivier de métiers qualifiés, il est porteur d'avenir pour des jeunes ayant la volonté de devenir chef d'entreprise.

BERNARD STALTER, PRÉSIDENT DU RÉSEAU NATIONAL DES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Artisan coiffeur en Alsace, chef d'entreprise à la tête de trois salons de coiffure, Président de l'Union nationale des entreprises de coiffure (UNEC), Bernard Stalter est mobilisé dans la défense du secteur de l'artisanat dans l'économie de nos territoires. Egalement président de la Confédération nationale des métiers de services (CNAMS), il est un acteur reconnu du monde de l'artisanat et s'est engagé à son développement.

L'apprentissage est également un formidable levier de formation pour rapprocher les qualifications des besoins des entreprises. Trop d'emplois restent non pourvus faute de personnes qualifiées.

Acteur de la vie locale, l'artisanat, par son poids économique et sa contribution quotidienne à rendre les bassins de vie dynamiques et chaleureux, est un vecteur d'équilibre de nos territoires.

Les enjeux de redynamisation des centres-villes passent par le développement de l'activité artisanale et commerciale. C'est d'ailleurs pour cela que le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat -CMA- se mobilise dans les 222 opérations Cœur de ville engagées par le Gouvernement. Fort de son maillage territorial et d'une connaissance fine des besoins des entreprises, notamment en termes de recrutement tous secteurs et tous métiers confondus, le réseau des chambres de métiers est en hyper-proximité avec les élus et les réalités des territoires.

C'est forts de cette expertise que nous sommes un partenaire privilégié des collectivités territoriales et de leurs élus.

Bernard Stalter,
*Président de l'Assemblée permanente des
chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)*

COMMUNIQUÉ

LE RÉSEAU DES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT PRÉSENT POUR LA PREMIÈRE FOIS AU SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES LES 20, 21 ET 22 NOVEMBRE 2018

Le Salon des Maires et des Intercommunalités réunit tous les ans les acteurs publics. Partenaire privilégié et incontournable des collectivités locales, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, opérateur pertinent au service des villes et des intercommunalités, sera présent à ce salon pour la première fois.

Pour Bernard Stalter, président du réseau des CMA, « *la vitalité de nos communes passent par le développement de l'activité artisanale et commerciale. Nous sommes mobilisés dans le plan Action cœur de ville. Nous serons au rendez-vous du Salon des Maires aux côtés de tous ceux qui font vivre les territoires au quotidien* ».

Acteur principal de l'économie de proximité, première entreprise de France avec 1,3 million d'entreprises artisanales, vivier d'emplois, l'artisanat, par son poids économique et sa contribution quotidienne à rendre les bassins de vie chaleureux et dynamiques, est un vecteur d'attractivité, de développement et d'équilibre de nos territoires. Créateurs de lien social, proches de leur clientèle, les artisans contribuent également à maintenir des relations humaines au sein des quartiers, dans les centres villes et les villages.

Fort de son maillage territorial et d'une connaissance fine des besoins des entreprises, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est en hyper-proximité avec les réalités des territoires et participe aux 222 opérations de revitalisation des « Cœurs de Ville ».

Administrées par des élus eux-mêmes artisans, les chambres de métiers et de l'artisanat -CMA- accompagnent les entreprises artisanales dans leur développement, leur compétitivité et leur pérennité. Les CMA proposent une offre de services de proximité répondant :

- aux besoins exprimés par les entreprises de leurs territoires,
- aux besoins des collectivités territoriales qu'elles accompagnent dans leur développement économique et dans leur attractivité.

Les chambres de métiers et de l'artisanat mettent au service des collectivités :

- une connaissance fine de l'écosystème de l'artisanat dans leurs territoires : diagnostics territoriaux des besoins des entreprises, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales...
- des outils de développement de l'économie de proximité : aide à la décision pour maintenir et implanter de l'artisanat de proximité, anticipation des transmissions d'entreprises, appui à la réalisation de locaux adaptés à l'artisanat, gestion des déchets, économie d'énergie des entreprises artisanales, insertion et formation dans les métiers de l'artisanat ;
- des outils de promotion et de valorisation de l'artisanat dans leur territoire : promotion des savoir-faire locaux : métiers d'art, gastronomie, développement du tourisme de savoir-faire...



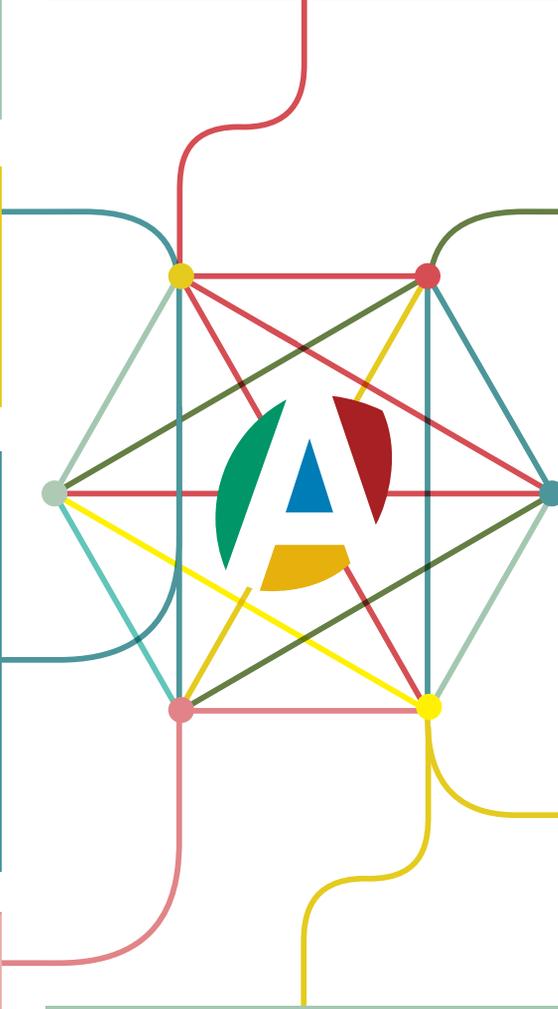
250
MÉTIERES

1,3 MILLION
D'ARTISANS

3,1 MILLIONS
D'ACTIFS

1/3
DES ENTREPRISES
ARTISANALES SONT
EN MILIEU RURAL

1/3
DES ENTREPRISES
FRANÇAISES SONT
ARTISANALES



23%
DES ENTREPRISES
ARTISANALES
SONT DANS
LES
MÉTROPOLES

1 CHEF
D'ENTREPRISE
ARTISANALE
SUR
4
EST UNE
FEMME

35%
DES APPRENTIS
SONT FORMÉS PAR
LES ENTREPRISES
ARTISANALES
CHAQUE ANNÉE

**LE NIVEAU
D'EXPORTATION
DES ENTREPRISES
ARTISANALES**
> 6 MILLIARDS
D'EUROS PAR AN

1 CHEF
D'ENTREPRISE
ARTISANALE
SUR
2 EST ISSU DE
L'APPRENTISSAGE

LES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

PREMIER RÉSEAU D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES

ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES

La première mission des chambres de métiers et de l'artisanat -CMA- est d'agir pour que la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie, au niveau national et européen et que les intérêts des entreprises artisanales soient pris en compte dans les programmes de développement, les lois et réglementations et bénéficient d'évolutions favorables à leur développement.

Administrées par des élus, eux-mêmes artisans, les CMA de France hexagonale et d'outre-mer sont les partenaires incontournables des entreprises artisanales et ont pour objectif leur développement, leur compétitivité et leur pérennité. Elles mettent en œuvre des missions d'accompagnement couvrant toutes les étapes de la vie de l'entreprise, de la détection d'un projet à la transmission d'entreprise.

Les chambres de métiers et de l'artisanat reçoivent un **très large public**, du porteur de projet au chef d'entreprise en passant par le conjoint-collaborateur, l'apprenti ou le repreneur. Elles ont développé des **services adaptés** et performants pour répondre aux besoins de chaque profil : développement d'activité, apprentissage et formation, questions juridiques, étude de marché, aide aux financements...

Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat propose une **offre de services** qui permet aux acteurs de concentrer leurs efforts sur leur savoir-faire et leur outil de production. Engagées dans une démarche de modernisation, les CMA ont à cœur d'**intensifier et d'améliorer la qualité des prestations fournies aux entreprises artisanales** avec des solutions sur mesure et adaptées à leurs attentes.

ACTEUR DE L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES ET DE SA DYNAMIQUE

Avec **5 000 formateurs** et quelque **600 formations** à son actif, le réseau des CMA accompagne les jeunes, mais également les personnes en reconversion ou en recherche d'emploi, dans leur volonté d'apprendre un métier d'avenir, concret et durable. Les **112 centres de formation (CFA)** du réseau proposent aujourd'hui plus de 65 diplômes élaborés avec les organisations professionnelles pour répondre aux besoins des entreprises artisanales en termes de **main-d'œuvre qualifiée**. À la pointe de l'innovation pédagogique, ces formations intègrent dans leur cursus les nouvelles technologies et techniques afin de mieux préparer les professionnels de demain. Ces titres sont accessibles par la formation initiale ou continue, l'alternance ou la validation des acquis par l'expérience (VAE).

Le réseau des CMA propose également des **parcours individualisés de formation** au sein des **Universités régionales des métiers et de l'artisanat (URMA)**. Chaque personne qui souhaite s'orienter vers les métiers de l'artisanat y trouve un accompagnement pour être formé à un métier en fonction de son parcours personnel

ACTEUR DE LA FORMATION DE PROXIMITÉ

Avec **5 000 formateurs** et quelque **600 formations** à son actif, le réseau des CMA accompagne les jeunes, mais également les personnes en reconversion ou en recherche d'emploi, dans leur volonté d'apprendre un métier d'avenir, concret et durable. Les **112 centres de formation (CFA)** du réseau proposent aujourd'hui plus de 65 diplômes élaborés avec les organisations professionnelles pour répondre aux besoins des entreprises artisanales en termes de **main-d'œuvre qualifiée**. À la pointe de l'innovation pédagogique, ces formations intègrent dans leur cursus les nouvelles technologies et techniques afin de mieux préparer les professionnels de demain. Ces titres sont accessibles par la formation initiale ou continue, l'alternance ou la validation des acquis par l'expérience (VAE).

Le réseau des CMA propose également des **parcours individualisés de formation** au sein des **Universités régionales des métiers et de l'artisanat (URMA)**. Chaque personne qui souhaite s'orienter vers les métiers de l'artisanat y trouve un accompagnement pour être formé à un métier en fonction de son parcours personnel.

L'artisanat c'est...

1,3 MILLION d'entreprises, dont un tiers en milieu rural, et **3 MILLIONS** d'actifs
(source : APCMA, Clap)

112 CENTRES DE FORMATION des apprentis gérés par les chambres de métiers et de l'artisanat, dont **78** en direct et **34** en association avec d'autres partenaires

143 000 APPRENTIS formés par les entreprises artisanales en 2015-2016, soit **35%** du nombre total d'apprentis formés en France
(source : baromètre de l'artisanat – Institut supérieur des métiers/MAAF – Septembre 2017)

64% DES APPRENTIS des apprentis diplômés, quel que soit le niveau de diplôme préparé, ont trouvé un emploi dans les sept mois qui suivent la fin de leur formation
(source : tableau de bord de l'apprentissage artisanal - Institut supérieur des métiers – édition 2017)

100 000

APPRENTIS formés dans les centres de formation des chambres de métiers et de l'artisanat

(source : baromètre de l'artisanat – Institut supérieur des métiers/MAAF – Septembre 2017)

une évolution progressive des apprentis vers les niveaux de formation supérieurs

Répartition des apprentis de TPE artisanales par niveau de diplômes préparés



(source : Tableau de bord de l'apprentissage artisanal Institut supérieur des métiers – décembre 2015)

une filière de titres professionnels de l'artisanat, construite avec les organisations professionnelles : **61 TITRES PROFESSIONNELS** inscrits au répertoire national de la certification professionnelle, dont 13 au niveau V, 19 au niveau IV et 19 au niveau III *(source : APCMA)*

30% DES APPRENTIS DE

L'ARTISANAT sont issus d'une réorientation vers l'apprentissage après le lycée, l'université ou un emploi

(source : tableau de bord de l'apprentissage artisanal – Institut supérieur des métiers – édition 2017)

LES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

PARTENAIRES DES COMMUNES ET DES INTERCOMMUNALITÉS ET DE TOUTES LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les chambres de métiers et de l'artisanat accompagnent les collectivités et élaborent à leurs côtés l'ingénierie permettant de préserver et de développer l'artisanat de proximité en fonction des enjeux de chaque territoire :

- **en milieu rural**, en contribuant à la conservation de services de proximité essentiels aux populations et en satisfaisant les besoins de la vie quotidienne, l'artisanat représente un enjeu économique et d'aménagement du territoire.
- **en milieu urbain**, outre les services de proximité, les entreprises artisanales apportent des avantages certains pour les habitants :
 - l'animation artisanale et commerciale est facteur d'attractivité résidentielle et économique ;
 - lutte contre la mono-activité dans les grands centres urbains ;
 - préservation de la mixité dans les zones d'habitation ;
 - facteur de désenclavement des quartiers en mixant les clientèles des quartiers des zones alentours.

LE RÉSEAU DES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT, UN MAILLAGE TERRITORIAL PERFORMANT, UNE CONNAISSANCE FINE DES BESOINS DES ENTREPRISES

La force du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est de disposer d'un maillage territorial performant allant des zones urbaines aux zones rurales, en passant par les territoires de montagne. Cette **implantation dans les territoires**, couplée à une **connaissance fine des entreprises**, de leurs besoins en termes de recrutement, fait du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat un **interlocuteur privilégié dans le cadre des politiques de la ville**.

Les entreprises artisanales peuvent apporter des réponses aux problématiques des quartiers, notamment des quartiers prioritaires:

- un vivier d'emplois directs et indirects ;
- des **formations aux jeunes des quartiers dont 64 % accèdent à un emploi** ;
- l'animation artisanale et commerciale, facteur d'attractivité résidentielle et économique.

Les contrats de ville, conclus pour 2015-2020 à l'échelle intercommunale entre l'Etat, les communes et EPCI, les départements et les régions, intègrent un volet développement économique, comprenant des objectifs et des actions en faveur des entreprises, de l'accès à l'emploi et de l'apprentissage. **Sur 430 contrats de ville, plus de la moitié ont été signés par les chambres de métiers et de l'artisanat.**

AGIR AU QUOTIDIEN ET DANS LA DURÉE POUR LA REDYNAMISATION ET L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

Présentes sur tous les territoires, les chambres de métiers et de l'artisanat occupent un rôle pivot entre les territoires et les entreprises, en lien avec les organisations professionnelles qui représentent les métiers de l'artisanat.

La présence des chambres de métiers et de l'artisanat au niveau national, régional et départemental renforce les liens entre les différents territoires et accentue les synergies et échanges entre métropoles, villes moyennes et territoires ruraux.

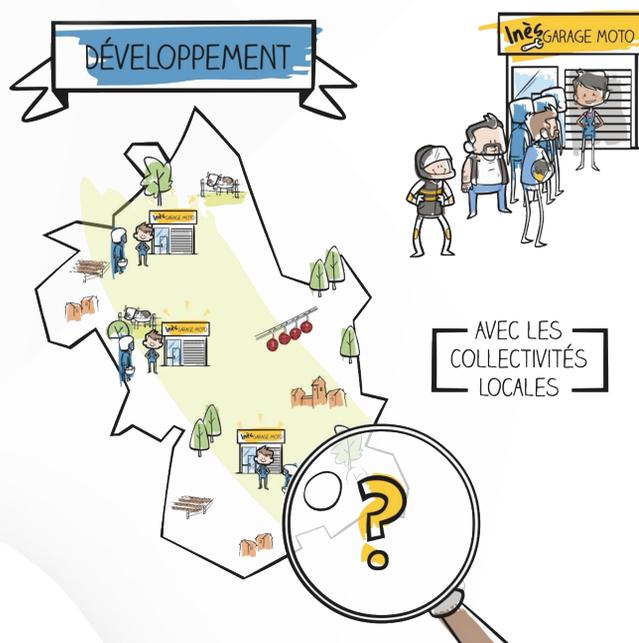
DYNAMISER LES COEURS DE VILLE

L'artisanat est au cœur des enjeux de **redynamisation des centres-villes et d'attractivité des territoires** : il apporte des **services de proximité** aux habitants et aux entreprises, il **dynamise l'activité et l'emploi** et valorise l'espace public et le patrimoine et permet de **développer le potentiel touristique** du centre-ville.

Les chambres de métiers et de l'artisanat constituent le lien entre le territoire et ses entreprises et, par la mise en œuvre d'actions collectives, dispose des capacités à fédérer les entreprises autour d'un **projet de territoire** en : développant les **filières locales**, en valorisant les **savoir-faire d'excellence porteurs d'identité** -Rue des métiers d'art, Cité du goût et des saveurs-, en animant les filières des métiers d'art et de la gastronomie, en encourageant les **démarches de développement durable** -économie d'énergie et de matières premières, réduction des déchets, artisanat de la réparation-...

Les entreprises artisanales contribuent à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité des centres-villes. Elles valorisent les produits locaux dans le cadre de circuits de proximité. Les artisans, en lien avec les élus et les acteurs de l'habitat, mobilisent leur savoir-faire nécessaires à la restauration, la rénovation du bâti ancien, la performance énergétique...

Les **animations collectives des artisans et commerçants**, avec les concours des villes et intercommunalités, autour d'événements et d'opérations de communication concourent au dynamisme des cœurs de villes.



RÉPAR'ACTEUR, RÉPARER PLUTÔT QUE JETER

Depuis 2012, avec l'opération Répar'acteur, le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat et l'ADEME s'inscrit dans l'économie circulaire en favorisant la prévention de la production de déchets avec les artisans de la réparation.

Chaque année, 9 millions de tonnes de biens de consommation (équipement de loisirs, mobilier, appareils électriques-électroniques, textiles...) arrivent en fin de vie en France. Sur l'ensemble, à peine 10 % sont effectivement réparés, réutilisés ou réemployés

L'objectif de Répar'acteur : encourager à réparer plutôt que de jeter en donnant à tous la possibilité de trouver rapidement, près de chez soi, un artisan en capacité de redonner vie à du matériel en panne. A travers cette démarche, l'ADEME et le réseau des CMA soutiennent l'économie de proximité, créatrice d'emplois et de lien social.

Des milliers d'artisans sont répertoriés sous la marque Répar'acteur.

Pour les connaître : www.annuaire-reparation.fr



LA CITÉ DU GOÛT ET DES SAVEURS

Ateliers cuisine pour les grands et les petits, les amateurs ou les professionnels, animations, formation continue... la Cité du Goût et des Saveurs fait la **promotion des savoir-faire artisanaux et des produits de qualité** auprès des professionnels des métiers de bouche, du grand public et des écoles. Créée en 2005 au sein de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor, la Cité du Goût et des Saveurs est un concept qui se décline dans plusieurs territoires.

S'attachant à promouvoir une certaine idée de l'alimentation, de la cuisine et de la gastronomie, les Cités du Goût et des Saveurs ont pour vocation notamment de **structurer et de valoriser les circuits de proximité alimentaires**, de **coordonner les acteurs du territoire autour de la qualité de l'alimentation**, d'appuyer la **mise en œuvre opérationnelle des projets alimentaires territoriaux**, de mieux positionner l'artisanat dans le débat national sur l'alimentation et les filières alimentaires au côté de l'agriculture, de l'industrie agro-alimentaire et de la grande distribution.

En juin dernier, l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat s'est engagée au côté de la chambre des métiers et de l'artisanat des Côtes d'Armor dans une convention qui permettra de **déployer le dispositif largement au sein du réseau national des CMA.**



LES OBSERVATOIRES DE L'ARTISANAT ET DES TERRITOIRES : UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION POUR LES ÉLUS LOCAUX ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Alimentés par les données du répertoire des métiers et de celles de partenaires, les **observatoires de l'artisanat et des territoires** fournissent une analyse de la présence et du poids de l'artisanat au sein du territoire. Véritable outil d'aide à la décision pour les collectivités, ils permettent :

- d'anticiper les besoins et les évolutions du tissu artisanal
- d'accompagner les transmissions pour préserver les entreprises artisanales locales
- d'identifier les besoins et leviers de développement des entreprises
- l'élaboration d'une stratégie de développement et d'un plan d'action pour l'artisanat au cœur du territoire

REPLACER / CONFORTER LA PLACE DE L'ARTISANAT DANS LES CŒURS DE VILLE

Les chambres de métiers et de l'artisanat offrent aux collectivités, acteurs de l'aménagement et de l'immobilier d'entreprise, un appui pour intégrer une offre d'accueil correspondant aux besoins des artisans, proximité de leur clientèle, locaux adaptés, accessibilité, stationnement, normes techniques par métier, accès au numérique, dans les **projets d'aménagement et de développement économique**. Elles apportent leur expertise dans le cadre de l'élaboration et de la révision des schémas de cohérence territoriale, des plans locaux d'urbanisme, des plans de déplacements urbains, afin d'**intégrer au mieux l'artisanat dans les projets territoriaux** et d'**évaluer l'impact des décisions des collectivités en terme d'aménagement sur le tissu artisanal**.



DÉFINIR UNE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE POUR LES ENTREPRISES ARTISANALES

Les chambres de métiers et de l'artisanat connaissent les besoins des entreprises artisanales et disposent d'une méthodologie et d'**outils au service des aménageurs et des élus** pour les accompagner dans l'accueil d'activités artisanales. Le livre blanc de l'immobilier d'entreprise artisanale (CRMA Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes) par exemple offre des pistes d'action. L'expérience du village d'artisans (CMA de l'Eure) a démontré que la réalisation d'immobilier fondé sur les besoins exprimés des entreprises a un véritable impact sur le développement des entreprises et la création d'emplois.

Les chambres de métiers et de l'artisanat accompagnent les élus et les collectivités dans l'**expérimentation de nouveaux espaces de travail** : espaces de coworking artisanaux ou avec d'autres activités, fablab, incubateurs d'entreprises artisanales avec espace d'accueil du public, pépinières d'entreprises artisanales... ou encore dans la **reconversion et la valorisation des édifices patrimoniaux en pépinières d'artisanat d'art**.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES ET L'EMPLOI

Les chambres de métiers et de l'artisanat mettent en œuvre, dans une relation de proximité, des missions d'accompagnement couvrant **toutes les étapes de la vie de l'entreprise artisanale**, de la détection d'un projet à la transmission d'entreprise afin d'en assurer le développement et la pérennité.

Un **logiciel d'approche global –LAG–** permet, grâce à un **diagnostic à 360° des entreprises artisanales** d'identifier les **leviers de développement des entreprises artisanales** et de mettre en place des accompagnements sur mesure, les CMA ont conclu des **partenariats avec des établissements de cautionnement mutuel** afin d'éviter que l'artisan ne soit contraint d'apporter des garanties personnelles auprès des banques (SIAGI, SOCAMA).

Les chambres de métiers et de l'artisanat accompagnent également les entreprises artisanales dans leur **transition numérique** : sensibilisation et formation à la vente par internet, à l'utilisation des réseaux sociaux, aux outils, à la conception et à la fabrication numérique (impression trois D), aide à la mise en place de projets collaboratifs, création de plateformes, de réseaux sociaux spécialisés, **Fab-Lab**...

Enfin, les chambres de métiers et de l'artisanat contribuent à la **formation continue des artisans** pour compléter les connaissances acquises lors de la formation initiale au fil de la vie professionnelle. Les chambres de métiers et de l'artisanat proposent une **gamme complète de formations de perfectionnement** qui peuvent être couronnées par des diplômes de l'éducation nationale ou des titres du secteur des métiers.

L'ARTISANAT, UN SECTEUR QUI RECRUTE ET QUI FORME...

Acteur économique incontournable, véritable pont entre tradition et innovation, l'artisanat, ses entreprises, ses métiers et ses valeurs, participent au dynamisme des territoires et au maintien de services essentiels à la population. L'artisanat est un vecteur de l'équilibre des agglomérations, des villes moyennes et des bourgs centres, tant par son poids économique que par sa contribution quotidienne à rendre les quartiers chaleureux et dynamiques. Il s'appuie sur un mode de **croissance pérenne**, respectueux de l'environnement et des personnes.

L'artisanat offre une formation et un travail qualifié à chacun, il donne des perspectives professionnelles et d'épanouissement aux jeunes comme à ceux qui font le choix de la reconversion.

Il **favorise l'entrepreneuriat, l'égalité des chances**, il renforce la cohésion sociale et crée de la richesse nationale en s'appuyant sur des activités non-délocalisables.

L'ARTISANAT, UN SECTEUR ÉCONOMIQUE DE PREMIER PLAN

L'artisanat est une **filière économique de premier plan à part entière** et un vivier formidable de croissance, d'innovation et d'emplois qualifiés

Aujourd'hui, une entreprise sur trois est artisanale. L'artisanat représente les deux tiers des entreprises de dix à vingt salariés. Contribuant à hauteur d'un peu plus de **10 % du PIB** à la richesse de la France, les entreprises artisanales sont arrivées à ce résultat en grande partie par la cohérence des activités et la cohésion de ce secteur. Sa spécificité est en grande partie due à l'existence d'un important tissu d'organisations professionnelles, organisées par métiers, et un dispositif dédié de chambres consulaires.

Ce secteur est de plus un vecteur d'insertion économique et sociale : **42 % des dirigeants actuels d'entreprise ont commencé par l'apprentissage**. Ils sont l'illustration quotidienne que l'artisanat est un **levier de promotion sociale**.

C'est un secteur économique qui concourt à l'exportation. **Un tiers des entreprises artisanales exporte et participe ainsi à la création nette de richesses**. C'est aussi un secteur qui contribue à la renommée internationale de la France, notamment au travers des métiers d'art, de ses savoir-faire et de sa capacité à innover.

DES MILLIERS D'EMPLOIS À POURVOIR

Dans un contexte de reprise économique, le taux de chômage en France reste élevé alors même que des postes sont à pourvoir, notamment dans le secteur de l'artisanat.

Des milliers d'emplois qualifiés sont à pourvoir chaque année dans l'artisanat parmi 250 métiers et plus de 510 activités différentes. Il s'agit d'**emplois de proximité non délocalisables**, permettant aux salariés de l'artisanat de demeurer sur le territoire choisi, de s'y former et d'y entreprendre.

L'artisanat forme **35 % des apprentis**, soient **140 000 jeunes** chaque année dont **100 000 dans les centres de formation** du réseau ; **80 %** d'entre eux **trouvent un emploi pérenne** dans le six mois suivants la sortie de leur formation.

L'apprentissage dans les entreprises artisanales, avec ses spécificités, est une **réussite en matière de formation et d'intégration à l'emploi**. L'apprenti qui se forme à un métier qui le passionne, et qui répond à de réels besoins des entreprises, a toutes les chances de s'insérer dans la vie professionnelle et de devenir lui-même chef d'entreprise.

RELEVER LE DÉFI D'UN APPRENTISSAGE MODERNE ET CRÉATEUR D'EMPLOIS DANS TOUS LES TERRITOIRES

L'apprentissage s'inscrit au cœur des stratégies régionales, dans une chaîne cohérente qui va de l'orientation, jusqu'au développement économique et à l'emploi en passant par la formation professionnelle. La moitié des dirigeants des 1,3 million d'entreprises artisanales sont issus de l'apprentissage.

Face à l'enjeu de l'attractivité de nos territoires, la formation des apprentis est une réponse à la problématique du départ à la retraite de nombreux chefs d'entreprises artisanales dans les années à venir.

Dans une démarche de partenariat, grâce la mise en place de contrats d'objectifs et de moyens pluriannuels passés entre les branches professionnelles et les Régions, **les chambres de métiers et de l'artisanat sont un acteur pertinent au service de la représentation interprofessionnelle de l'artisanat dans les territoires** fixant une stratégie de développement ou d'évolution des formations en lien avec les besoins des entreprises, l'innovation technologique, les renouvellements générationnels.

LES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT, ACTEUR CENTRAL DE LA RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE

Dans un contexte de transformation des emplois et avec l'essor des nouvelles technologies, il était essentiel d'engager une profonde réforme qui mette l'accent sur la formation et les compétences, en plaçant l'individu au cœur du système, d'inventer un nouveau système plus efficace, plus pertinent et adapté aux enjeux de notre pays.

Pour relever ces défis, les chambres de métiers et de l'artisanat jouent un rôle central dans la mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage. **Elles sont le pivot dans les territoires, aux côtés des Régions, des branches professionnelles et de l'Education nationale**, qui unit les acteurs autour d'un objectif commun : des parcours d'apprentis réussis au service de l'emploi qualifié dans nos entreprises.

Dès le début de l'élaboration du projet de loi, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat a apporté sa pierre à l'édifice au travers de son Livre blanc pour la réforme de l'apprentissage. Plusieurs de ses propositions ont été reprises dans le texte final.

... AU CŒUR DE TOUS LES TERRITOIRES

Présent sur l'ensemble du territoire, l'artisanat est un acteur de la vie locale qui par son activité dynamise l'économie et l'emploi et joue un **rôle essentiel en faveur du service de proximité**. **Créateur d'emplois et de richesses**, l'artisanat constitue un maillon indispensable de l'économie nationale, mais également de l'aménagement du territoire. **Le secteur participe largement aux dynamiques économiques territoriales au service de la population**, des entreprises et de l'économie locale. En milieu rural, par exemple, grâce à l'apprentissage, la présence même des entreprises artisanales constitue une offre potentielle de formations. L'artisanat est également un secteur qui offre des débouchés professionnels pour les jeunes souhaitant demeurer dans leur territoire d'origine.

UN TISSU D'ENTREPRISES DENSE

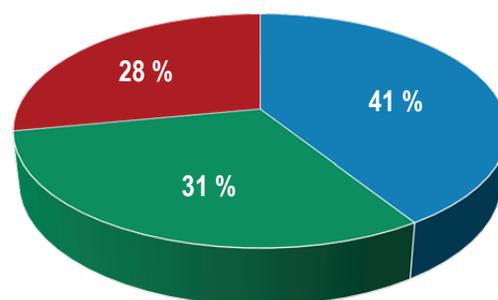
Les entreprises artisanales forment un tissu dense d'activités au service de la population, des entreprises et de l'économie locale. Les entreprises artisanales sont implantées de façon relativement homogène.

L'ARTISANAT, AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Avec 510 activités ancrées territorialement, les entreprises artisanales contribuent à la compétitivité de tous les secteurs économiques en apportant des services aux entreprises ou en valorisant les ressources locales.

Faire appel à un artisan, c'est aussi participer à l'économie de son quartier, à la préservation d'une identité locale et à l'amélioration du cadre de vie. L'artisan apporte des garanties de qualité par son savoir-faire.

Implantation des entreprises artisanales



- unités urbaines de plus de 200 000 habitants
- communes rurales
- unités urbaines de moins de 200 000 habitants

L'artisanat tient une place prépondérante dans l'économie locale des départements d'outre-mer. Ces entreprises constituent la principale activité de production et de services dont le capital et la main d'œuvre sont locaux. Leur développement les consacre comme première source d'emplois durables. En outre-mer, le rôle économique de l'artisanat prend une forte dimension identitaire. La transmission des connaissances par les artisans intègre une large part de savoir-faire issus de la tradition et des cultures locales. Ils relient le passé et l'avenir avec l'introduction des technologies modernes qu'ils contribuent à adapter à une demande sans cesse plus exigeante et renouvelée des consommateurs. Dans la plupart des régions insulaires, l'artisanat et les petites entreprises sont reconnus comme un des facteurs clés du développement des territoires.



Pavillon 2.1 - Stand B25